

CONTRIBUTION AU PROJET DU CADRAGE ITIE RDC 2016

La Dynamique des Femmes sur les Ressources Naturelles, dans le cadre de son programme de gouvernance dans les industries extractives en collaboration avec le Plateforme des Organisation de la société civile œuvrant dans le secteur Minier et avec l'appui du Centre Carter s'implique activement aux activités liées au processus de l'ITIE/RDC. C'est dans ce cadre qu'elle a organisé en date du 06 décembre dernier une séance d'analyse du projet de Rapport du cadrage 2016 en vue d'apporter des améliorations possibles.

Lors des travaux, il a été fait recours à la Nouvelle Norme ITIE 2016 pour analyser le projet du Rapport de cadrage ITIE RDC 2016 partagé par le Secrétariat Technique de l'ITIE RDC. En effet nous avons fait une étude comparative sur les points présentés ci-dessous par rapport au contenu du projet de cadrage et à ce que la Norme prévoit. Les points en question qui ont faits l'objet de cette analyse sont les suivants :

- a) Propriété réelle
- b) Participation de l'Etat
- c) Paiements sociaux
- d) Prospection
- e) Production et exportation
- f) Transfert infranationaux
- g) Taxe provinciale

TABLEAU D'ANALYSE

I. PRODUCTION

Pages	Informations	Analyses	Recommandations
40	Point 7 : Données de production et d'exportation(3)	<p>EXIGENCE 3</p> <p>3.2 La production. Les pays mettant en œuvre l'ITIE devront divulguer les données de</p> <p>production pour l'exercice fiscal, y compris les volumes de production totale et la valeur de la production par matière de base et, le cas échéant, par État/région. Ces données pourront</p>	<p>Que le GMP puisse demander aux entreprises de fournir les méthodes de calcul de leur volume de production totale par matière de base.</p>

		comprendre des sources possibles des données de production et les informations sur la manière dont le volume et la valeur déclarés dans les Rapports ITIE ont été calculés	
41	Au premier Astérix : Explication sur les données sur la production	<p>Déclaration unilatérale des entreprises de la quantité brute de produit marchand et du métal contenu.</p> <p>La production globale du secteur sera renseignée, à titre indicatif, par l'Administration des Mines.</p>	

II. EXPORTATION

Pages	Informations	Analyses	Recommandations
40	Point 7 : Données des exportation (3)	<p>EXIGENCE 3</p> <p>3.3 L'exportation. Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent divulguer les données d'exportation pour l'exercice fiscal, y compris les volumes des exportations totales et la valeur des exportations par matière de base et, le cas échéant, par État/région d'origine. Ces données pourront comprendre des sources possibles des données d'exportation et les informations sur la manière dont le volume et la valeur déclarés dans les Rapports ITIE ont été calculés</p>	<p>Pour permettre qu'il y ait la conciliation, il faudra rendre disponible le formulaire de déclaration des exportations auprès des services de l'Etat (Division des mines, DGDA, DGRAD, OCC, CEEC, DRHKAT)</p> <p>Que le GMP puisse demander aux entreprises de fournir les méthodes de calcul de leur volume d'exportations.</p> <p>Le GMP doit nous fournir des explications sur l'application de la recommandation sur le point 5.3.2 lié aux données sur les exportations du secteur minier présenté dans le rapport ITIE 2015 version finale pg 89 par</p>

			rapport à ce qui ressort du rapport de cadrage 2016 Pg 41.
41	Au premier Astérix : Explication sur les données sur la production	<p>Déclaration unilatérale des entreprises de la quantité brute de produit marchand et du métal contenu.</p> <p>La production globale du secteur sera renseignée, à titre indicatif, par l'Administration des Mines.</p> <p>.</p>	Le GMP devrait donner des explications sur la raison pour laquelle les données sur les exportations ne seront pas conciliées alors qu'il y a des services désignés à cet effet.

I. PROSPECTION

Pages	Informations	Analyses	Recommandations
	Aucune information	<p>Exigence 3</p> <p>3.1 La prospection. Les pays mettant en œuvre l'ITIE divulgueront une vue d'ensemble des industries extractives, y compris de toute activité importante de prospection.</p>	Le rapport de cadrage devra définir comment la description des informations sur les entreprises en phase de prospection seront présentées.

		<p>La prospection est la base de toute activité minière. Elle se fait pour déterminer les réserves et la nature des minerais à exploiter</p> <p>Ces entreprises, pour valoriser leurs activités publient ces informations sur les places publiques internationales comme les bourses, les banques afin d'obtenir des appuis financiers conséquents.</p>	
--	--	---	--

II. TAXES PROVINCIALES ET AUTRES PAIEMENTS SIGNIFICATIFS

Pages	Informations	Analyses	Recommandations
19-20-21	Les déclarations unilatérales des provinces attestant les paiements infranationaux posent non seulement les problèmes de la nomenclature des taxes provinciales entre les différentes	4.6 Paiements infranationaux : Il est exigé du Groupe multipartite qu'il détermine si les paiements directs (dans le périmètre des flux financiers et	Le cadrage devrait aider à fournir les informations relatives au mécanismes de répartition des revenus issues de ces

	<p>provinces et leur nombre (Le cas de la province du Haut Katanga qui n'a déclaré que 3 taxes tandis que les autres provinces de la République en ont déclaré plus de 3.</p>	<p>économiques convenus) des entreprises aux entités de l'État infranationales sont significatifs. Si tel est le cas, le Groupe multipartite est tenu de prendre des dispositions pour incorporer et réconcilier dans le Rapport ITIE les paiements d'entreprises aux entités de l'État infranationales</p>	<p>deux taxes entre les provinces du Lualaba et du Haut Katanga</p>
	<p>le CEEC perçoit auprès des entreprises deux taxes dont les montants sont significatifs et relevés par l'administrateur indépendant « page 20 » qui nécessite leur intégration dans le périmètre des flux et conduire à leur désagrégation par entreprise</p>		<p>Que le GMP intègre CEEC dans le périmètre des entités déclarantes</p>
	<p>Le rapport ne renseigne pas sur la destination des revenus collectés de la taxe sur les voiries et drainage.</p>		<p>Que les provinces déclarent ce qu'elles perçoivent et l'infrastructure à laquelle ce revenu est affecté</p>
	<p>Nous référant à l'arrêté provincial 2013 portant sur toutes les transactions minières des cessions des parts, que 3% du montant dû soit versé au compte de la province qui héberge le siège social de la société concernée.</p>		<p>Que le GMP puisse questionner la DRKAT « ex-Katanga » durant la période concernée s'il n'y a pas eu des paiements de cession des parts sur lesquelles la province devrait percevoir. (Le cas du dernier payement sur les</p>

	Le rapport de cadrage ne fait aucune mention de ces paiements		transactions de cession de part de MUMI soit 27 million de dollars Américains retrouvés dans le compte bancaire de la province du Haut-Katanga)
	Présence de doublon sur la liste des taxes provinciales cas de Lualaba		<ul style="list-style-type: none"> - faire intégrer la partie para fiscale dans la déclaration" que le service parafiscal fassent la déclaration unilatérale - Harmoniser la nomenclature des taxes provinciale - Annulée ou nettoyer les doublons

Formulaire de la prospection

Date	Lieu	Superficie	Reserve	Nature

Déclaration Transferts infranationaux					
Dates de transferts	Montants	Provinces	ETD	N°Compte	Bénéficiaires

Certification Ministère des finances

Déclaration de l'affectation des taxes provinciales						
Dates des paiements	Mois	Natures de l'infrastructure	Localisations	Montant à affecté	Montant affecté	Solde

Certification Gouverneur de la province



DYFREN LA DYNAMIQUE DES FEMMES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

ASSOCIATION OEUVRANT POUR LA PROMOTION ET L'INTEGRATION DU GENRE DANS LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES EN RDC